



Héritage suite au décès de mon fils

Par **JiPi1**, le **22/05/2013 à 16:04**

Bonjour mon fils vient de décédé en laissant des dettes il avait une fille de dix ans sa maman doit elle faire une déclaration refusant d'etre heritiere ? Et moi meme suis je héritier et dois je faire la meme déclaration ? Merci .rn J-P.xxxxxxxxxxx

Par **trichat**, le **22/05/2013 à 18:19**

Bonjour,rnrnVotre belle-fille et petite fille sont les héritières de droit de votre fils décédé.rnrnSi vote belle-fille renonce à la succession de son marri, elle devra obtenir une autorisation du juge car votre petite fille est mineure.rnrnSi la renonciation est acceptée, vous devenez héritier dans l'ordre de successibilité tel que prévu par l'article 734 du code civil.rnrnSi la succession est déficitaire, vous serez obligé de renoncer vous-même parr déclaration au greffe du TGI.rnrnCordialement.